



# La lettre du Maire

*Madame, Mademoiselle, Monsieur,*

*Je vous adresse cette lettre  
quelques jours avant les fêtes de fin d'année  
pour vous donner des informations  
qui n'ont pu être incluses à temps  
dans la Revue municipale de décembre.*

## Elections municipales

**Je ne serai pas candidat à un troisième mandat de maire**, après 31 ans d'action municipale, dont deux mandats de maire adjoint chargé de l'urbanisme (1983-1995) et deux mandats de maire (1995-2008).

A l'approche de mon soixante huitième anniversaire - pourquoi le cacherais-je ? - il est raisonnable de passer le témoin.

Je dresserai plus tard le bilan des réalisations et améliorations qui se sont produites durant ma double mandature.

Pour l'heure, en prenant cette décision, j'ai vraiment le sentiment du devoir accompli envers les Vésigondins et Le Vésinet dans des domaines aussi variés que la sécurité, la petite enfance, le handicap et les handicapés, la culture, la qualité de notre paysage, le sport, la vie associative, la solidarité, les écoles, les personnes âgées, le tout avec des taux d'impôts pour 2008 identiques à ceux de 1993...

## Place du Marché

**La Ville gagne deux nouveaux procès.**

Ces procès, intentés par des détracteurs du projet en été 2005, viennent d'être jugés le 4 décembre.

Le Tribunal administratif de Versailles a complètement donné gain de cause à la Ville en réfutant un à un tous les arguments opposés.

– **d'une part, la révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols** décidée par le Conseil municipal après enquête publique est validée.

Le jugement souligne que le projet est « une opération qui présente un intérêt général évident ».

Il ajoute que « le projet d'aménagement de la place du Marché, en libérant les trois quarts de sa surface, redonne pleinement à celle-ci son caractère de place ».

Les requérants sont condamnés à verser 2 500 € à la Ville.

– **d'autre part, le permis de construire** délivré pour l'ensemble du projet est validé au terme d'une analyse très précise qui conclut en ces termes :

« Il résulte de tout ce qui précède que les requérants ne sont pas fondés à demander l'annulation du permis de construire attaqué ». Les requérants sont, là aussi, condamnés à verser 2 500 € à la Ville.

**CONSÉQUENCE :** Le projet était validé architecturalement et techniquement, son financement est bouclé dans des conditions très avantageuses pour la Ville (38 % de charge résiduelle nette amortissable sur 20 ans) et tout à fait compatibles avec ses capacités financières (voir les « camemberts » présentés dans la Revue municipale de décembre).

**Le projet est maintenant confirmé juridiquement.** Il peut donc continuer d'avancer comme chacun peut le constater.

Quant à ceux qui prétendent, s'ils étaient élus en 2008, qu'ils arrêteraient le projet et décideraient autre chose, ils omettent :

- les dépenses déjà payées ou dues (études et travaux) à l'époque où on se situera, les subventions à rembourser ou perdues, l'indemnité d'assurance perdue.
- les droits que les architectes, bureaux d'études et entreprises détiennent en vertu des contrats passés avec la Ville et il en résulterait de très lourdes charges d'indemnisation... en pure perte !



*Ci-dessous : le chantier, mi-décembre,  
avec sa cinquantaine de pieux déjà forés.*

– le « trou des Halles » qu'il faudrait infliger pour 4 à 5 années au Centre ville, à ses habitants et à ses commerçants car il faudrait élaborer un nouveau programme, lancer un nouveau concours d'architectes, une nouvelle révision du Plan d'Occupation des Sols, organiser de nouveaux appels d'offres pour les travaux, repartir à la recherche de subventions, etc.

– les questions de sécurité qui se poseraient pour la stabilité des bâtiments avoisinants dès lors que le chantier serait interrompu par décision municipale arbitraire.

On peut aussi s'interroger sur « l'empressement » que mettraient de nouveaux architectes, bureaux d'études et entreprises à prendre le relais de ceux qui auraient été brutalement remerciés.

## Le label QUATRE FLEURS vient d'être confirmé au Vésinet par le jury national des villes et villages fleuris.

Cette distinction - la plus élevée - avait été attribuée pour la première fois à notre commune en 1997 puis renouvelée en 1999, 2000, 2001, 2003 et 2005.

Une centaine de communes en France en bénéficient.

Voici les appréciations retenues par le jury : « La ville entretient son nom de ville-jardin en maintenant comme priorité et dominante de larges coulées vertes ainsi qu'un patrimoine arboré préservé et entretenu sur la totalité du territoire communal, à travers un cadre juridique assez exceptionnel ».

« Le fleurissement de tonalité pastel vient ourler certains carrefours et jardins tout en laissant la vedette aux zones gazonnées, massifs d'arbustes et arbres ».

« Les massifs fleuris mêlent une large variété de vivaces, d'annuelles, de plantes à feuillage et de graminées, ils traduisent une bonne connaissance et maîtrise d'une palette végétale diversifiée ».

« Les autres éléments du cadre de vie sont parfaitement intégrés : propreté des voies, absence de tags, enfouissement des réseaux, mobilier urbain de qualité au design original ».

Nous adressons nos félicitations à tous les acteurs des services municipaux qui, à un titre ou à un autre (espaces verts, voirie, urbanisme, police municipale) concourent au maintien de la qualité de notre paysage végétal et urbain.



## Le Wood-Cottage est désormais propriété de la Ville.

Cette demeure a été classée monument historique en 1999. La propriétaire, M<sup>me</sup> Suzanné - que je connaissais depuis 20 ans - souhaitait, de son vivant, en faire don à la Ville qui lui en aurait laissé la jouissance sa vie durant.

Le Conseil municipal avait accepté cette donation.

M<sup>me</sup> Suzanné est décédée le 2 octobre, elle repose dans la sépulture de famille au cimetière du Vésinet. Le Conseil municipal a accepté le legs, le 17 décembre dernier.

La maison sera affectée, selon le vœu de son ancienne propriétaire, à un musée consacré à l'histoire du Vésinet, de la propriété et de ses occupants successifs.

Ainsi, la maison restera « entre de bonnes mains ». C'est ce que souhaitait M<sup>me</sup> Suzanné et chacun s'en félicitera.



*Je souhaite aux  
vies jardins et à notre  
Vésinet une prochaine  
année 2008 !*

Alain-Marie FOY, Maire,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

## Soixante-quatre logements aidés supplémentaires

viennent d'être livrés à l'angle du boulevard Carnot et de la rue Circulaire, près du pont du Pecq (ci-contre).

Financée par le 1 % patronal, cette belle réalisation n'aura rien coûté à la Ville. Elle portera à 9,44 % notre pourcentage de logements sociaux, ce qui demeure bien loin des 20 % exigés par la loi par rapport au nombre des résidences principales et impossibles à atteindre puisque, au Vésinet, on manque complètement de terrains constructibles. Trois commerces s'installeront au rez-de-chaussée.



Impression : Groupe des imprimeries Morault.

Crédit photos : N. Thouvenin, B. Dupuis, D. Bertault.

Distribution : Mania Services.

La Lettre du Maire - Décembre 2007